

Contribution du Fonds d'Appui au Développement des Communes dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey au Bénin (Afrique de l'Ouest)

Contribution from the support fund to the development of communities in the Aplahoue-Azove-Djakotomey urban triplet in Benin (West Africa)

¹DEGBE Daniel Carlos Djihoundo, ²BIAOU CHABI Luc Ogousinya, ³KOUMAGNON D. Raymond W. Aurel, ⁴HOUNGUE Joël et ⁵GNELE José Edgard

Résumé

Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est un instrument financier important mis en place par l'Etat Béninois pour renforcer les ressources financières des Collectivités Territoriales. L'objectif de cette étude est d'analyser la contribution des ressources FADeC dans le développement du triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey.

L'approche méthodologique adoptée est basée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain à travers la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats. Plusieurs outils et matériels de collecte ont été utilisés à savoir le questionnaire, le guide d'entretien, la grille d'observations et un appareil photo numérique. Au total, 364 ménages ont été interrogés. L'analyse des résultats a été faite grâce au modèle SWOT.

Les résultats obtenus montrent que les ressources FADeC ont été investies dans plusieurs secteurs notamment celui de l'enseignement maternel et primaire (48,98%) avec respectivement 20 réalisations urbaines dans les villes d'Aplahoué et d'Azovè et 04 réalisations dans la ville de Djakotomey. Viennent ensuite les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la jeunesse (22,49%) pour Aplahoué et la sécurité (4,08%) pour Djakotomey. Malgré tous les efforts réalisés en matière de consommation des ressources FADeC, des reports de crédits sont enregistrés et dépassent parfois le taux de mandatement.

Mots-clés : FADeC, Ressource, triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey (AAD), consommation, réalisation

Abstract

The Municipal Development Support Fund (FADeC) is an important financial instrument set up by the Beninese State to strengthen the financial resources of Territorial Communities. The objective of this study is to analyze the contribution of FADeC resources to the development of the Aplahoué-Azovè-Djakotomey urban triplet.

The methodological approach adopted is based on documentary research and field surveys through the collection of data, their processing and the analysis of the results. Several collection tools and materials were used, namely the questionnaire, the interview guide, the observation grid and a digital camera. In total, 364 households were interviewed. The analysis of the results was carried out using the SWOT model.

The results obtained show that FADeC resources were invested in several sectors, notably nursery and primary education (48.98%) with respectively 20 urban projects in the towns of Aplahoué and Azovè and 04 projects in the city. by Djakotomey. Next come the water, energy and youth sectors (22.49%) for Aplahoué and security (4.08%) for Djakotomey. Despite all the efforts made in terms of consumption of FADeC resources, credit carryovers are recorded and sometimes exceed the mandate rate.

Keywords: FADeC, Resource, urban triplet Aplahoué-Azovè-Djakotomey, consumption, realization

Introduction

Les limites de la centralisation des pouvoirs publics, ont conduit bon nombre d'Etats à opter pour la gestion des affaires publiques locales par les citoyens eux-mêmes" (S. A. HOUNDETE et *al*, 2020, p. 336). Les collectivités territoriales ainsi créées constituent un maillon important dans le dispositif institutionnel d'animation de la vie publique et la gestion des affaires publiques à la base (MEF, 2022, p. 1). La décentralisation a concédé aux collectivités territoriales la capacité à prendre des initiatives en matière d'aménagement du territoire. Mais, elles sont parfois confrontées à des difficultés liées aux ressources financières, humaines et techniques pour assumer pleinement leurs fonctions (J. CLOS, 2012, p. 3). Elles ont également des capacités limitées d'autofinancement (ONU-HABITAT, 2012, p. 33).

Le développement local relève, non seulement de l'économie et de l'aménagement du territoire, mais également de la fourniture des services de base aux communautés (E. AGBO, 2024, p. 39). Le développement local est également une démarche qui privilégie les ressources endogènes et se rapporte à un terroir restreint (B. S. TCHAOU, 2014, p. 30). C'est dans cette optique qu'à travers l'aide internationale, d'importantes réformes ont été entreprises par les gouvernants afin de contenir l'extension urbaine et renforcer la fourniture des services sociaux de base (C. SIMONNEAU, 2015, p. 15).

L'un des fruits de ces réformes au Bénin est la promotion de la démocratie participative, à travers la mise en œuvre d'une stratégie de financement des projets prenant en compte les besoins et aspirations des populations à la base (S. ZANNOU, 2014, p. 47). Les communes ayant désormais la mission d'amorcer un véritable développement endogène et durable pour le bien-être de leur population, se sont vues confier des compétences spécifiques. Au titre de ces compétences, elles ont en charge la construction des infrastructures, des équipements, des réparations, de l'entretien et de la gestion des marchés. Ainsi, chaque commune doit pouvoir prendre ses responsabilités pour assurer son autonomie financière tout en mettant un accent particulier sur la mobilisation des ressources propres (F. G. ATACLE, 2019, p. 246).

Pour y arriver, en dehors des appuis des partenaires et autres acteurs, la commune d'Abomey-Calavi a pu mobiliser d'importantes recettes à travers la délivrance de diverses pièces de la confirmation de la convention de vente jusqu'à la délivrance du permis d'habiter G. A. GLELE, 2015, p. 237). Pour accompagner les collectivités territoriales, l'Etat a mis en place le Fonds d'Appui au Développement des Communes (D. NAKOU ZINSOU, 2021, p. 17). Malgré, les efforts des acteurs à la base dans le cadre de la décentralisation à travers la mobilisation de diverses ressources, pour l'amélioration des conditions des populations, des difficultés subsistent toujours en matière d'infrastructures sociocommunautaires et de structuration d'une

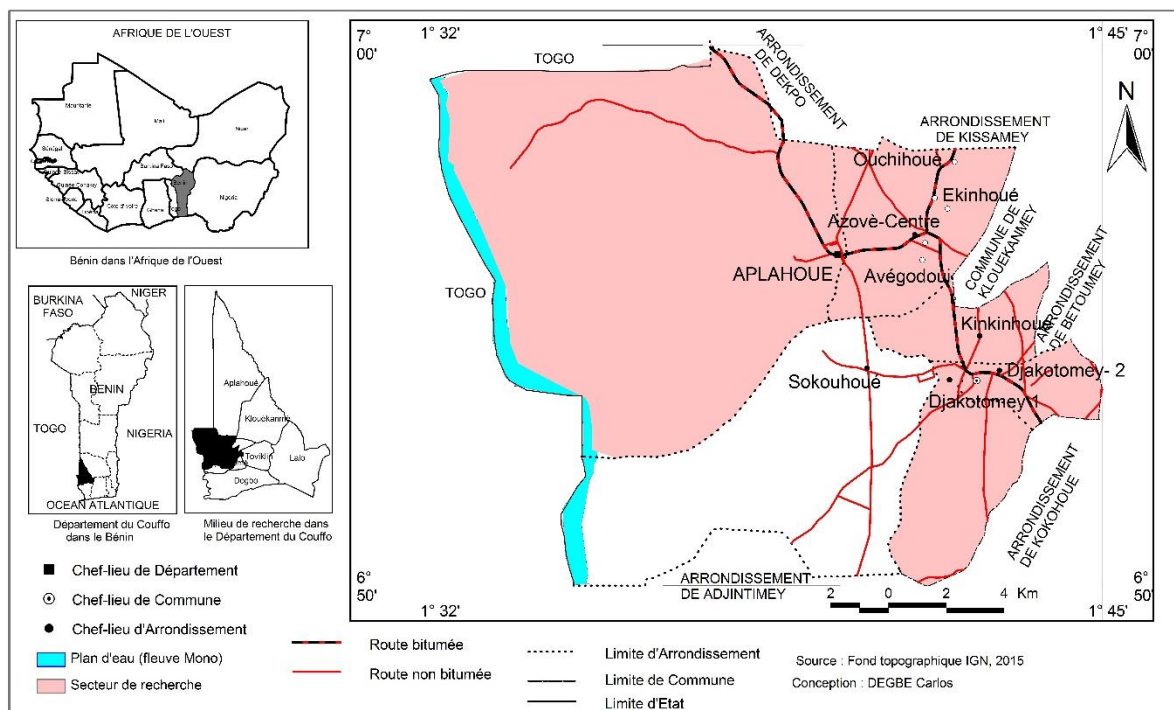
commune à une autre ou à l'intérieur d'une même commune (C. I. E. Z. QUENUM, 2016, p. 198). La question qui se pose est que si les ressources FADeC servent à faire des réalisations, alors quelles sont les raisons qui pourraient expliquer le faible taux de consommation (investissement) et les reports de crédits dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey ?

1. Matériels et méthodes

1.1. Milieu d'étude

Constitué de trois villes dont les deux premières (Aplahoué et Azovè) sont limitées au nord par les arrondissements de Dékpo et de Kissamey, à l'est par les arrondissements de Bétoumey, Houègamey et Kinkinhoué, au sud par l'arrondissement de Sokouhoué et à l'ouest par la République du Togo, d'une part et la troisième ville (Djakotomey-centre), limitée au nord par l'arrondissement de Kinkinhoué, à l'est et à l'ouest respectivement par les arrondissements de Kokohoué et Sokouhoué et au sud par les arrondissements de Gohomey et Adjintimey, d'autre part, ce triplet urbain a une superficie de 25692,61 hectares. Il est situé entre 1°32' et 1°45' longitude est et entre 6°50' et 7°00' latitude nord (figure 1).

Figure 1 : Situation géographique du triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey



Source : Carte topographique du Bénin 1992

1.2. Approche méthodologique

Outre la documentation, de nombreuses données ont été collectées pour étudier la contribution des ressources FADeC dans le développement du triplet Aplahoué-Azovè-Djakotomey. Ces

données sont relatives aux réalisations sur financement du FADeC affecté et non affecté dans le triplet urbain, aux comptes administratifs des communes d'Aplahoué et de Djakotomey et les rapports d'audit de la Commission Nationale des Finances Locales pour apprécier le taux de consommation des ressources FADeC et le niveau de consommation des ressources FADeC. Pour ce faire, plusieurs outils de collecte ont été utilisés sur le terrain : il s'agit d'un guide d'entretien qui a permis de collecter des informations auprès des personnes ressources (élus locaux tels que Maires, Chefs d'Arrondissements et de quartiers de ville, responsables du service de planification et du développement local et du responsable des affaires économiques et financières, d'un questionnaire d'enquête afin de recueillir des informations aussi bien qualitatives que quantitatives auprès des acteurs ciblés, d'une grille d'observation pour apprécier les réalisations du FADeC et de logiciel Sphinx qui a permis d'avoir un format de questionnaire répondant aux normes actuelles afin d'éviter le traitement manuel des données recueillies sur le terrain.

Chacun de ces outils a été utilisé suivant les techniques usuelles en géographie. A ces outils et techniques se sont ajoutés un appareil photographique numérique pour la prise des vues à des fins d'illustrations, un bloc note, un stylo et un crayon sont également utilisés pour la prise de note instantanée lors des entretiens et des interviews.

L'échantillon utilisé obéit à un choix raisonné et sa taille a été déterminée suivant la méthode de D. Schwartz (1995) : $X = (Z\alpha)^2 \frac{pq}{i^2}$. Avec X = taille de l'échantillon ; $Z\alpha = 1,96$ écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ; $p = n/N$ traduisant l'effectif des ménages enquêtés, divisé par l'effectif total des ménages urbains concernées. Au total, 364 personnes ont été interrogées.

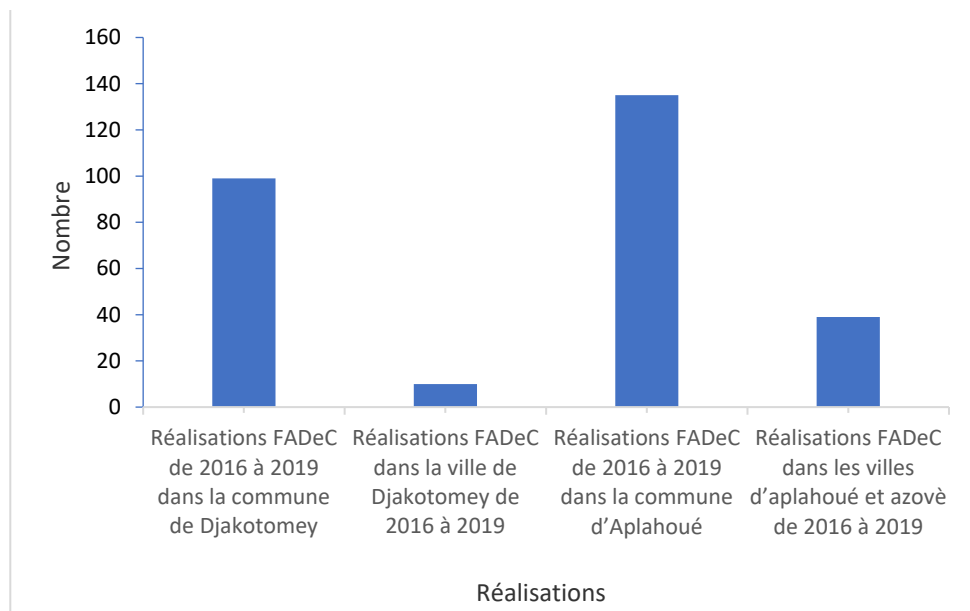
De façon générale, il a été fait un traitement manuel et automatique de l'ensemble des informations recueillies auprès des ménages. Pour ce qui concerne l'analyse des résultats relatifs à la contribution du fonds FADeC dans le triplet Aplahoué-Azovè-Djakotomey, le modèle SWOT a été utilisé pour évaluer les forces, faiblesses, opportunités et les menaces de la consommation des ressources FADeC.

2. Résultats

2.1. Réalisations FADeC dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey (AAD)

Plusieurs réalisations ont été faites par le Fonds d'Appui au Développement des communes dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey. La figure 2 montre la quantité des actions réalisées avec les ressources FADeC dans le triplet urbain.

Figure 2 : Réalisations urbaines FADeC de 2016 à 2019 dans le triplet urbain



Source : Travaux de terrain, mars 2023

Il ressort de l'analyse de la figure 2 que les ressources FADeC de 2016 à 2019 ont permis de financer la réalisation de plusieurs infrastructures sociocommunitaires aussi bien dans la commune d'Aplahoué que dans la commune de Djakotomey. En termes de quantité, la commune d'Aplahoué a plus bénéficié d'actions financées que celle de Djakotomey. De ce fait, les villes d'Aplahoué et d'Azovè viennent en tête en termes de réalisations 29 % comparativement à celle de Djakotomey qui enregistre seulement 10 % de réalisations. La photo 1 montre l'une des réalisations avec les ressources FADeC dans le triplet urbain.

Photo 1 : Module de classe construit avec FADeC non affecté dans l'EPP Ségbéhoué dans la ville de Djakotomey



Prise de vue : C. Dégbé, juillet 2024

La photo 1 montre un module de trois classes avec bureau à l'école primaire publique de Ségbéhoué dans la ville de Djakotomey. Construit en 2021 avec les ressources FADeC non affecté au titre de l'année 2021, ce module de classe est totalement équipé et permet d'offrir de meilleures conditions d'étude aux enfants.

2.1.1. Réalisations par secteur dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey

Le Fonds d'Appui au Développement des Communes a permis de toucher différents secteurs en termes de réalisations physiques. Les figures 3 et 4 présentent respectivement les réalisations par secteur et par ville.

Figure 3 : Réalisations FADeC par secteur de 2016 à 2019 dans les villes d'Aplahoué et d'Azovè

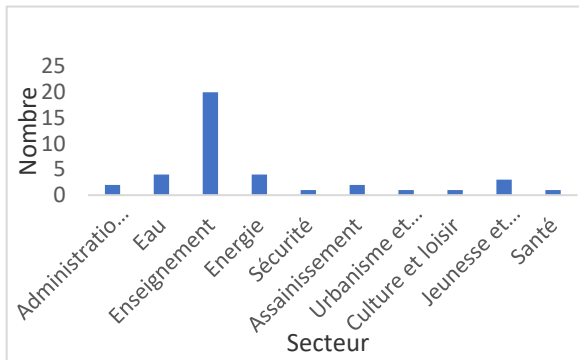
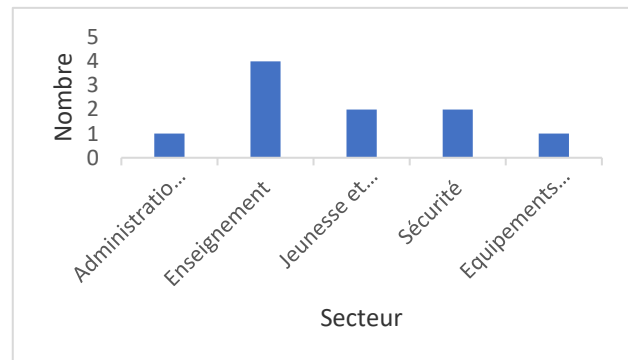


Figure 4 : Réalisations par secteur FADeC de 2016 à 2019 dans la ville de Djakotomey



Source : Travaux de terrain, mars 2023

Il ressort des figures 3 et 4 que les Communes d'Aplahoué et de Djakotomey ont beaucoup plus investi les ressources FADeC dans le secteur de l'enseignement maternel et primaire (48,98 %) les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la jeunesse (22,49 %) pour Aplahoué et la sécurité (4,08 %) pour Djakotomey.

2.2. Consommation des crédits FADeC de 2016 à 2019

2.2.1. Consommation annuelle des ressources FADeC de 2016 à 2017

La gestion des ressources est régie par des dispositions et des règles qui ne rendent pas parfois la tâche facile aux autorités communales. De ce faire, les communes éprouvent des difficultés à consommer la totalité des ressources FADeC mises à leur disposition et sont obligées de procéder à des reports de crédits sur plusieurs années. Malgré l'octroi des ressources FADeC, les autorités communales interrogées évoquent le manque de ressources financières pour bien accomplir leur mission. L'analyse du taux de consommation des ressources FADeC a permis de connaître le niveau de consommation des crédits FADeC et aussi d'avoir une idée des contraintes éventuelles qui justifieraient les reports de crédits enregistrés chaque année. Les

figures 5 et 6 présentent par commune, les taux d'engagement, de mandatement et de reports de crédits chaque année.

Figure 5 : Taux de consommation FADeC par an de la commune d'Aplahoué de 2016 à 2019

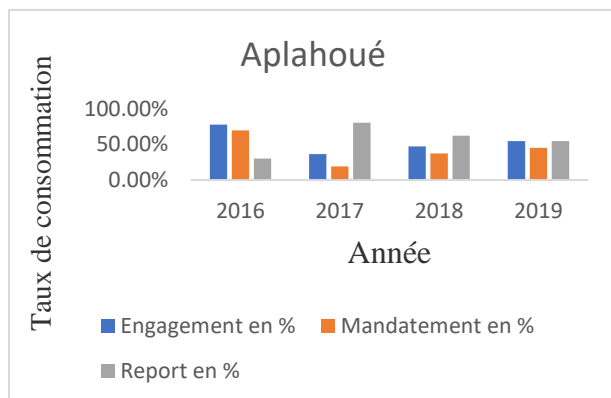
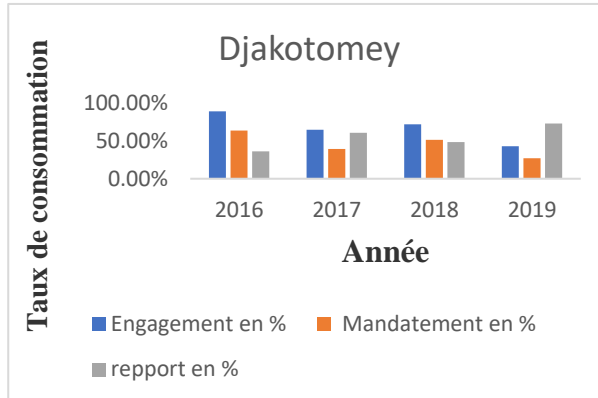


Figure 6 : Taux de consommation FADeC par an de la commune de Djakotomey de 2016 à 2019



Source : Travaux de terrain, mars 2023

Il ressort des figures 5 et 6 que les deux communes ont enregistré chaque année des reports de crédits des ressources FADeC transférées. Ces taux dépassent pour la plupart le taux de mandatement et varient entre 30,19 et 80,72 % du total des crédits d'investissement disponibles dans la commune d'Aplahoué et entre 36,24 % et 72,88 % de celui des investissements disponibles dans la Commune de Djakotomey. Les taux de report le plus faible et le plus élevé ont été enregistrés dans la Commune d'Aplahoué respectivement en 2016 et en 2017. Il se dégage de ces statistiques que la situation du faible taux de consommation des ressources FADeC est préoccupante dans les deux communes en général et plus accentuée dans la commune d'Aplahoué en particulier. Dans ces conditions, les investissements sont mis en berne. C'est par exemple le cas d'Aplahoué en 2017 où pratiquement aucun investissement n'a été réalisé dans la commune avec les ressources FADeC.

2.2.2. Consommation FADeC sur la période de 2016 à 2019

La consommation des ressources FADeC dans chacune des communes a été présentée sur la période de 2016 à 2019 afin de mieux apprécier le taux de report par rapport aux taux de mandatement et d'engagement (voir figures 7 et 8)

Il se dégage des figures 7 et 8 deux principaux constats. Le premier est relatif au taux de mandatement (42,70 % pour Aplahoué et 46,60 % pour Djakotomey) qui est toujours inférieur au taux d'engagement (53,77 % pour Aplahoué et 68,3% pour Djakotomey). Ce qui signifie que les communes n'arrivent pas à mandater toutes les ressources engagées.

Figure 7 : Consommation FADeC sur la période de 2016 à 2019 dans la commune d'Aplahoué

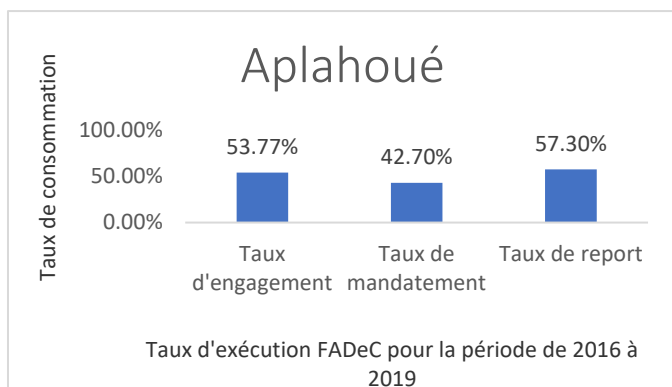
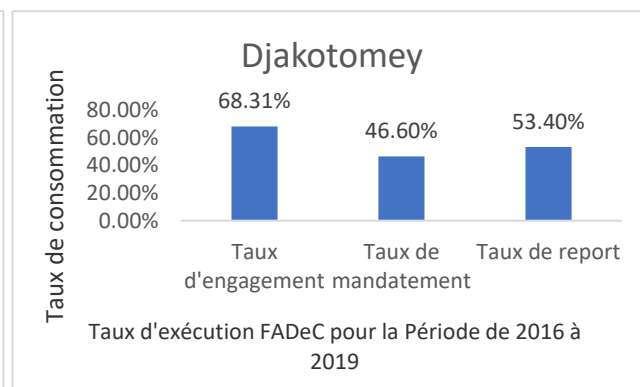


Figure 8 : Consommation FADeC sur la période de 2016 à 2019 dans la commune de Djakotomey



Source : Travaux de terrain, mars 2023

Quant au deuxième constat, il relève du taux de report (57,30 % pour Aplahoué et 53,40 % pour Djakotomey) qui dépasse le taux de mandatement et occupe une grande partie dans chacune des deux communes. La conséquence directe est que chacune des deux communes a enregistré d'importants reports des ressources FADeC transférées en quatre années d'exercice dépassant ainsi la moitié des ressources FADeC disponibles pour investissements (57,30 % de report pour Aplahoué et 53,40 % pour Djakotomey) sur un total des montants respectivement reçus 5596720407 FCF pour Aplahoué et 3948107433 FCF pour Djakotomey. De ce fait, les communes investissent très peu de moyens financiers FADeC (42,70 % de ressources investies pour Aplahoué et 46,60 % pour Djakotomey) dans l'exécution des programmes et projets de développement. Ces reports enregistrés pour la période de laps de temps pourront servir à des réalisations dans chacune des deux communes en général et dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey en particulier.

2.3. Raisons du faible taux de consommation des fonds FADeC

Plusieurs raisons expliquent les reports enregistrés à un moment où toutes les autorités communales parlent d'insuffisance ou de manque de ressources financières pour booster véritablement le développement socioéconomique et la transformation de leurs territoires.

Il ressort des investigations du terrain que ces reports sont dus notamment aux mécanismes de transfert des ressources FADeC qui sont opérés en deux voire trois tranches. De plus, selon l'importance du montant certains transferts sont effectués avec des retards considérables par rapport à leurs échéances règlementaires.

En ce qui concerne le FADeC non affecté, il est noté des retards dans l'émission des bordereaux de transmission des ressources par le service du trésor. Ces retards vont de 77 à 126 jours ; pour

la réception des bordereaux de transmission des ressources par le Receveur des Finances du Couffo le retard vont de 78 à 123 jours ; Pour la notification au Receveur Percepteur par le Receveur des Finances Couffo, il varie entre 69 à 122 jours. Aussi, des de la notification au Maire par le Receveur Percepteur, il est observé un retard de 82 à 129 jours. S'agissant de leur approvisionnement au compte des communes, les retards sont souvent de 124 à 143 jours selon les tranches. En ce qui concerne les FADeC affectés, les retards varient globalement entre 164 et 181 jours à toutes les étapes de l'émission des Bordereau de Transmission de Ressources (BTR) la transmission au Maire. Les délais entre ces acteurs eux-mêmes ont évolué de 0 à 13 jours toutes les étapes confondues. En dehors de ces contraintes qui freinent la consommation des ressources FADeC, il a été relevé également lors des travaux de terrain d'autres contraintes. Il s'agit des difficultés liées à la formulation des projets pris en charge par le FADeC non affecté ; de l'arrivée tardive ou non des avis de non objection par la Commission Nationale des Finances Locales pour des projets pris en charge par FADeC non affecté; du non-respect des plannings d'exécution des travaux par certains entrepreneurs indélicats ; de la lenteur administrative interne au niveau des mairies ; du retard dans l'approbation des contrats par l'autorité de tutelle ; des cas de marchés infructueux qui demandent la reprise de tout le processus pour la relance; de la non maîtrise des contours des procédures de passation des marchés publics par certains agents dans les mairies; du manque de personnes qualifiées pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offre communément appelé DAO et autres documents liés au processus de passation des marchés publics à temps ; de l'instabilité des agents au poste de la Personne Responsable des Marchés Publics au niveau des mairies et des reformes qui interviennent chaque année dans le domaine des marchés publics et aussi dans l'exécution des dépenses publiques. Tous ces facteurs suscités constituent des contraintes pour la consommation des ressources FADeC pour la mise en œuvre des stratégies d'aménagement dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey.

De ce fait, les communes courent le risque de ne pas pouvoir mettre en œuvre tous les programmes et projets contenus dans leurs plans de Développement Communaux avant l'échéance des cinq années.

3. Discussion

3.1. Réalisations du fonds d'appui au développement des communes

Les ressources FADeC ont permis malgré tout de réaliser des actions dans plusieurs secteurs dans le triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakotomey. Ces résultats sont similaires à ceux de (T. VIGNINO, 2010, p. 75). Qui ont montré que les ressources Communales permettent d'une

part, de renforcer les compétences des cadres des mairies, d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et d'autre part, de consolider l'économie. Pour d'autres auteurs comme (I. AKOBI, 2018, p. 41), les collectivités territoriales ne doivent pas se limiter uniquement aux ressources FADeC. A cet effet, les collectivités territoriales doivent s'appuyer aussi bien sur les ressources FADeC que sur les mécanismes endogènes de financement du développement à la base. D'après les résultats des recherches de (G. A. GLELE, 2015, p. 237), qui sont similaires à ceux obtenus dans le cadre de notre étude, il ressort qu'en dehors des réalisations FADeC, la commune d'Abomey-Calavi a bénéficié des appuis des partenaires et autres acteurs pour rendre opérationnelle sa stratégie de développement. Tout comme les résultats de nos travaux, les réalisations du FADeC permettent aux communautés d'avoir accès aux infrastructures socioéconomiques pour la satisfaction de leurs besoins (F. LABIE, 2015, p. 11). Le financement des réalisations de développement à la base provient de trois principales sources que sont : les ressources propres, le FADeC et autres subventions de l'Etat et les appuis des Partenaires Technique et Financier (Mairie de GOGOUNOU, 2010, p. 64). Les actions réalisées par les différentes ressources ont permis aux administrés de voir une partie de leurs besoins et aspirations satisfaits (CONAFIL, 2019, p. 54). Cependant, la gestion de ces ressources n'est pas chose aisée dans le triplet urbain. Elle est confrontée à plusieurs contraintes.

3.2. Difficultés liées à la consommation des ressources FADeC

La faible consommation des ressources pourrait trouver son explication du fait que les travaux de réflexion et d'orientation des réformes du secteur de la décentralisation ont mis au ralenti toutes les activités financées par les fonds d'appui au développement des communes (DGB/MEF, 2021, p. 5). Pour d'autres auteurs, les problèmes relatifs au faible taux de consommation des ressources transférées par l'Etat sont entre autres : l'extrême modestie des ressources transférées face aux besoins locaux, un transfert partiel desdites ressources, l'absence de contrôle des collectivités territoriales sur le processus et le manque d'information et de coordination entre les acteurs de la chaîne du transfert (Fonds Européen de Développement, 2016, p. 6). Ces résultats sont similaires à ceux d'autres auteurs qui ont travaillé sur le sujet à la seule différence qu'ils n'ont pas abordé de façon approfondie la gestion faite des ressources FADeC. Contrairement aux quatre guichets de transfert de ressources FADeC au Bénin, le Mali à travers sa loi portant code des collectivités territoriales dispose de plusieurs catégories de dotations en plus des subventions spéciales de l'Etat destinées au fonctionnement et à l'investissement (FED, 2016, p. 24). Une bonne utilisation du FADeC, instrument de transfert des ressources aux communes, bien utilisé, est un levier clé pour le

développement des communes (MDGLAAT, 2012, p. 10). En dehors de ces mécanismes de financement mis en place par l'Etat pour accompagner le développement à la base, les communes doivent disposer elles-mêmes de leurs propres mécanismes de mobilisation des ressources propres afin de ne plus attendre forcément les ressources extérieures avant d'amorcer leur propre développement à travers l'exécution des projets de développement (SADC, 2012, p. 6). Alors que les problèmes tant économiques que politiques se posent aussi bien à l'international qu'au niveau régional et national, les communes doivent innover et envisager de nouvelles perspectives pouvant leur permettre d'accroître leurs ressources destinées à assumer le développement volontariste et harmonieux de leurs territoires (CNUCD, 2022, p. 15).

Conclusion

Les communes du triplet urbain Aplahoué-Azovè-Djakpotomey bénéficient régulièrement en dehors de leurs ressources propres et celles issues de la coopération décentralisée, de l'appui de l'Etat à travers le fonds d'appui au développement des communes. Ce fonds a servi à la réalisation de beaucoup d'actions dans le triplet urbain même si sa consommation est souvent confrontée à d'énormes difficultés.

Malgré les investissements réalisés par le fonds FADeC dans le triplet, il est remarqué que les communes d'Aplahoué et de Djakotomey n'arrivent pas à consommer toutes les ressources FADeC qui leur sont transférées chaque année par l'Etat. De ce fait, elles enregistrent des taux de report de crédits dépassant parfois le taux de mandatement. Ces faibles taux de consommation des ressources FADeC enregistrés s'expliquent par l'absence de proactivité dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre par les cadres des mairies, la mauvaise foi de certains entrepreneurs en charge de la réalisation de certains travaux et le non-respect des échéances règlementaires de transferts des ressources financières par la Commission Nationale des Finances Locales. L'approche méthodologique utilisée dans ce cadre nous a permis d'obtenir les résultats escomptés. Néanmoins, nous pensons l'améliorer pour les fois à venir. En terme de perspective, nous comptons poursuivre les investigations afin de proposer aux pouvoirs publics d'autres mécanismes de financement local plus fluides et moins contraignants.

Références bibliographiques

AGBO Elvis, 2024, *Gouvernance territoriale et défis d'aménagement dans les communes de la zone intercommunale éco-développement au sud du Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 313 p.

AKOBI Innocent, 2018, *Dynamique de l'occupation de l'espace et contraintes à l'aménagement et au développement local de la commune de Bantè au centre du Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 365 p.

ATACLE Frédéric Gbétoyénonmon, 2019, *Extension urbaine et contraintes d'aménagement des villes de Porto-Novo et d'Adjara dans le département de l'ouémé (république du Bénin)*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 317 p.

CLOS Joan, 2012, *Mobilisation des ressources financières locales, documentation des registres fonciers urbains des communes du Benin*, 132 p.

Commission Nationale des Finances Locales, 2019, *Rapports d'audit des crédits du Fonds d'Appui au Développement des Communes*, 78 p.

DGB/MEF, 2021, *Situation des transferts des ressources du FADeC*, 16 p.

Fonds Européen de Développement, 2016, République du Mali, 30 p.

GLELE Gisèle Afiavi, 2015, *La périurbanisation et les dynamiques foncières sur le plateau d'Allada (sud-Bénin) : l'espace témoin de la commune d'Abomey-Calavi*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 453 p.

HOUNDETE Serge, ABALO Rodrigue, ABOUBAKAR Kissira et CLEDJO Placide, 2020, « Problématique de financement du développement local dans la commune de Gogounou au nord-bénin », article publié dans *revues.acaref.net*, p. 335-358.

LABIE François, 2015, *Finance locale. Paris*, Dalloz, 15 p.

Mairie de Gogounou, 2010, *Plan de Développement Communal*, 86 p.

Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, 2012, *Séminaire sur l'efficacité de l'aide, la décentralisation et la gouvernance locale au bénin*, 108 p.

Ministère de l'Economie et des Finances, 2022, *note analytique sur les finances locales*, 24 p.

NAKOU ZINSOU Daniel, 2021, *Décentralisation financière au Bénin : étude de cas auprès d'une commune à statut particulier et d'une commune ordinaire*, 26 p.

ONU-HABITAT, 2012, Number : HS/054/12F ISBN, Volume 978-92-1-132470-9, 125 p.

QUENUM Comlan Irené Eustache, 2016, *Diagnostic et perspectives de l'aménagement du territoire dans le département du Couffo au Sud-Ouest Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 369 p.

SIMONNEAU Claire, 2015, *Gérer la ville au Bénin La mise en œuvre du Registre foncier urbain à Cotonou, Porto-Novo et Bohicon*, Thèse de Doctorat, Université de Montréal, 402 p.

Southern African Development Community, 2012, *Stratégie de Mobilisation des ressources*, 32 p.

TCHAOU Brice. Sèwègni, 2014, *Dynamiques foncières en milieux urbains face aux enjeux de développement local dans les communes de Ouidah et Allada*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 273 p.

VIGNINO Toussaint, 2010, *La périurbanisation de Porto-Novo : dynamiques et impacts environnementaux*, Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 369 p.

ZANNOU Sandé, 2014, *Gouvernance locale et stratégies de développement dans les communes du département du plateau au sud-est du Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 323 p.

Auteurs

¹Laboratoire d'Aménagement du Territoire, d'Environnement et de Développement Durable (LATEDD) / Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) / Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) / Université d'Abomey-Calavi (Bénin), dgbcarlos@yahoo.fr

²Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) / Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) / Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) / Université d'Abomey-Calavi (Bénin), biaoucl@gmail.com

³Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) / Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) / Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) / Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Aurelkoum78@gmail.com

⁴Laboratoire Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE) / Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) / Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) / Université d'Abomey-Calavi (Bénin), j.houngue@gmail.com

⁵Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) / Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) / Université de Parakou (Bénin), josedgnele@gmail.com